

Il faut déchirer ☐ Les accords France-Algérie de 1968 !

écrit par Jacques Martinez | 11 octobre 2024

VALEURS
LE CLUB



S'abc



Emmanuel Macron et Abdelmadjid Tebboune, le 14 juin 2014, au sommet du G7 à Borgo Egnazia en Italie © Tiziana FABI / AFP

« Si on renonce à l'accord de 1968, l'Algérie perd la poule aux œufs d'or », affirme l'ancien ambassadeur de France en Algérie Xavier Driencourt



Emmanuel Macron et Abdelmadjid Tebboune, le 14 juin 2014, au sommet du G7 à Borgo Egnazia en Italie © Tiziana FABI / AFP

« Si on renonce à l'accord de 1968, l'Algérie perd la poule aux œufs d'or », affirme l'ancien ambassadeur de France en Algérie Xavier Driencourt



□ Si la France avait le courage –oui, je sais, ce ne sera pas avec le président déclinant actuel qu'un tel courage émergera ! Il suffit de le voir main dans la main avec le président algérien Tebboune- pour une fois, de dénoncer les accords France-Algérie signés en 1968 -qui s'en souvient ?-, **les Algériens ne disposeraient plus d'avantages spécifiques supérieurs à tout autre étranger venant en France !** Comme l'a titré récemment *Valeurs Actuelles* : si on renonce à l'accord de 1968, l'Algérie perd la poule aux œufs d'or suite à un entretien accordé par Xavier Driencourt, ancien

ambassadeur de France en Algérie (et deux fois ! De 2008 à 2012 puis de 2017 à 2020 : voir la vidéo alors qu'il était nommé à nouveau ambassadeur à Alger :

L'accord signé en 1968 a pris la place d'autres accords pourtant déjà avantageux signés à Évian et adoptés par référendum en 1962 par 90% de l'électorat français (Hexagone et Outre-mer MAIS, curieusement, INTERDIT aux électeurs les plus concernés, ceux des DÉPARTEMENTS FRANÇAIS d'ALGÉRIE !).

Peut-on rappeler qu'après avoir bradé l'Algérie lors des accords d'Évian signés avec les terroristes du FLN camouflés sous l'intitulé « Gouvernement provisoire de la République algérienne » (GPRA) -alors que la « République algérienne » n'avait aucune existence légale !-, ce même général de Gaulle a signé, plus discrètement en 1968, des accords annulant ceux d'Évian mais encore plus avantageux pour les Algériens ?



À la question du journaliste Eddy Royer rappelant que le président algérien Abdelmadjid Tebboune a minimisé l'importance de l'accord franco-algérien de 1968, l'ancien ambassadeur français

Driencourt rappelle que **les accords d'Évian « prévoyaient la libre circulation des personnes entre la France et l'Algérie » en pensant que « les pieds-noirs allaient rester en Algérie. »** Mais en juillet 1962, (j'en ai fait partie... à 16 ans !) « les Pieds-Noirs ont été contraints de quitter l'Algérie et de rejoindre la France. Dès lors, la libre circulation profitait uniquement aux Algériens. » D'où le nouvel accord du 27 décembre 1968 -cadeau de Noël aux si catholiques Français ???

Il « ne rétablit pas la libre circulation prévue à Evian

mais donne aux Algériens un certain nombre d'avantages dont ils sont les seuls à bénéficier. (...) Un titre de séjour de dix ans » avec le CRA, Certificat de Résidence Algérien...

Surtout, à ne pas confondre -Mme Hidalgo serait « outrée » !- avec un CRA à savoir un Centre de Rétention Administrative pour, entre autres, les OQTF dont des Algériens !

Avec les accords de 68, cet autre avantage suprême à propos du CRA :

« *Ce titre de séjour ne peut pas être retiré, sauf par un juge* » !!!

À cela s'ajoute un regroupement familial « assoupli » : il est accordé dès une année contre un an et demi pour tout autre nationalité ! Et les étudiants bénéficient d'un visa de commerçant !

□ Mais, tient à préciser l'ancien ambassadeur, « *surtout, un avantage lié à notre hiérarchie des normes. La Constitution est le texte suprême ; ensuite viennent les traités internationaux et enfin les lois. Les traités internationaux (ndlr : tel l'accord avec l'Algérie de 1968 !) ont donc une valeur supérieure aux lois...* » D'où cette incroyable faveur faite aux ressortissants algériens : pour eux et eux seuls, « *le juge administratif n'applique pas la loi française quand il s'agit des Algériens car ils ne sont pas soumis aux lois françaises en matière d'immigration, mais dépendent uniquement, exclusivement, de l'accord de 1968* » !!! Comment de Gaulle a-t-il pu offrir un tel avantage à ceux qui avaient COMBATTU CONTRE LA FRANCE ???

D'où la remarque du diplomate sur le président algérien □- qui, je le rappelle, a été élu de justesse... (Il s'en est fallu de peu pour que son élection de banale ne soit triomphale : il n'a été élu qu'avec seulement 95% des suffrages ! Malheureusement, il a loupé les 100% !

D'ailleurs, par décence certainement, Macron l'a félicité de sa victoire sans lui faire remarquer son manque de chance. Il faut dire qu'il lui a envoyé ses félicitations avant la fin du décompte des voix. Comment notre président a-t-il pu savoir qu'il serait élu ?)

□« *Abdelmadjid Tebboune fait comme si ces avantages n'existaient pas, regrette l'ancien ambassadeur, en réalité, il en a pleinement conscience. Il sait aussi que si la France renonce à cet accord, l'Algérie perd la « poule aux œufs d'or ».*

À la question du journaliste...

□« *Si cet accord constitue la poule aux œufs d'or pour l'Algérie, comment expliquez-vous les déclarations du président Tebboune qui, au contraire, l'a qualifié de « coquille vide », affirmant qu'il « n'y a plus rien dans cet accord »? »*

Réponse du diplomate □« *Les autorités algériennes connaissent très bien cet accord et ses avantages. En revanche, en France, il était encore largement méconnu il y a peu. »*

Rappelons qu'en mai 2023, cet ambassadeur avait lui-même publié une note pour la Fondapol □(Fondation pour l'innovation politique, un laboratoire d'idées, « nettement à droite » pour Libé, créé en 2004 par l'UMP !) où il préconisait « tout simplement sa dénonciation. **Alors toute la classe politique a semblé découvrir cet accord, ou a fait semblant de le découvrir. Depuis un an, une grande partie de cette classe politique demande son abrogation car beaucoup de Français ont découvert que les lois françaises sur l'immigration ne s'appliquent pas aux Algériens qui, en effet, ne dépendent que de l'accord de 1968.** »

Et l'ambassadeur Xavier Driencourt -on l'imagine alors souriant- ajoute :

« *Les déclarations du président Tebboune montrent que cette*

note a mis le doigt là où ça fait mal. Il veut renvoyer aux Algériens l'image d'un Président qui défend l'Algérie face à l'ancien colonisateur. »

À la question « vous appelez à dénoncer cet accord pour que les Algériens relèvent du droit commun ? »

□ Réponse sans hésitation :

□ « *Exactement. Qu'ils soient soumis aux mêmes règles que les autres. Certains expliquent, ce fut le cas de Gérald Darmanin, que si nous supprimons l'accord de 1968, les accords d'Évian redeviendront la référence et la liberté de circulation s'appliquera à nouveau. Ce qui est faux, car en droit international, l'accord de 1968 est considéré comme ayant annulé l'accord d'Évian sur la disposition de la libre circulation. Un accord abrogé est abrogé. Juridiquement, les Algériens relèveront du droit commun, à savoir le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), qui s'applique aux autres nationalités. »*

Le diplomate le regrette mais, ajoute-t-il... □ « La France fait le premier pas, donne des gages sans rien obtenir en retour. Lorsque Tebboune a été réélu, l'Élysée a adressé au président algérien un message de félicitations étonnant par le biais d'un communiqué qui évoquait une « relation exceptionnelle » et des « liens d'amitié qui unissent la France et l'Algérie » avant même la proclamation des résultats officiels. **Après les propos du président Tebboune très violents à l'endroit de la France, la stratégie de l'Algérie est de nouveau d'attendre un signe du Président français. Nous devons arrêter. Les dirigeants algériens ne comprennent que le rapport de force, que la réciprocité. Malheureusement, nos dirigeants ne l'ont toujours pas compris. »**

Et surtout, parmi ces dirigeants, il y a un certain Emmanuel Macron, l'arapède qui résiste aux tsunamis électoraux de ces derniers mois en s'accrochant désespérément à son rocher jupitérien...

Plus que encore deux ans et demi avant qu'il décroche de lui-même !

□

Jacques MARTINEZ, journaliste, □ à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...